

N° 704 – 25 JANVIER 2014

RP2 et baisses de redevances, ça sera sans la France !

LA COMPLEXITÉ DES RÉGLES DU JEU ET LES EFFETS, SOUVENT SOURNOIS, DES ÉVOLUTIONS PORTÉES À BRUXELLES PAR LES INSTANCES EUROPÉENNES N'ONT PAS SUFFIT À ALTÉRER LA VIGILANCE DES CONTRÔLEURS. LE SNCTA A ÉTÉ LEUR FILET DE SAUVEGARDE. ALERTÉS AU BON MOMENT, LES CONTRÔLEURS AÉRIENS ONT SU SE MOBILISER POUR INTERROMPRE LA TRAJECTOIRE DÉMENTE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE. LE SNCTA REMERCIE L'ENSEMBLE DES CONTRÔLEURS ET SUSPEND SON PRÉAVIS DE GRÈVE DU 27 AU 31 JANVIER.

RP2, le combat qu'il ne fallait pas perdre

Dès l'origine, le SNCTA a identifié les risques portés par une régulation économique dont le seul but est de contraindre les prestataires de service de contrôle à adopter un modèle économique porteur de moins-disant social. La Commission tente, depuis plus de dix ans, d'instiller ses thèses libérales dans l'esprit des dirigeants de la navigation aérienne européenne. Face aux difficultés qu'elle rencontre dans sa lutte contre les États pour récupérer certaines de leurs compétences, elle a construit le cheval de Troie qui devait lui permettre de franchir les défenses des États les plus récalcitrants, dont la France. Ce cheval de Troie, ce sont les plans de performance.

En élaborant des plans de performance qui imposent des baisses de coûts, elle rejoint, sur bien des points, les politiques actuelles de réduction des dépenses conduites par les États. Seul son appétit démesuré a incité certains États à protester et il y a fort à parier qu'une demande de baisse de coûts plus modérée aurait été acceptée sans sourciller, y compris par la France. Modérée ou pas, le SNCTA n'acceptera aucune baisse de coûts !

Des États bien peu pugnaces

À l'été 2013, la France et l'Allemagne avaient émis le souhait, auprès de la Commission, d'une régulation économique plus conciliante envers les ANSP. Puis, en fin d'année, ce fut la France, sans l'Allemagne cette fois, mais avec l'Italie et l'Espagne, qui indiquaient à la Commission que les réductions de coûts proposées « semblaient être hors de portée ».

Protestations feutrées et simples qualificatifs, voilà tout ce que nous avons obtenu fin 2013 après deux jours de grève et des mois de discussion. Sans garanties, le SNCTA jugeait tout ceci bien fragile et très insuffisant.

Un pari perdu

Depuis plusieurs mois, le SNCTA a fait de la chute de RP2 son objectif. La tâche était rude, car il fallait expliquer et convaincre les contrôleurs de se mobiliser contre un ennemi encore invisible dont beaucoup ignoraient jusqu'au nom.

Craignant que les États ne parviennent finalement à s'entendre, le 4 février prochain, avec la Commission sur la base d'un mauvais compromis, le SNCTA décide, en fin d'année, de mobiliser les contrôleurs, de les informer et de les convaincre d'être la force qui permettra de mettre un terme à ce jeu dangereux.

Le 19 décembre, le SNCTA annonce un mouvement d'ampleur d'une semaine fin janvier. Ni l'administration ni les pouvoirs publics ne réagissent. Il est évident qu'ils font le pari que le SNCTA n'arrivera pas à convaincre et mobiliser sur la problématique obscure de RP2. C'est mal connaître les contrôleurs et leur syndicat. Les sections se mobilisent, le débat naît, RP2 devient un sujet dont on parle, le Bureau National rencontre en AG plusieurs centaines de contrôleurs sur tout le territoire, la pression monte et, avec elle, les inquiétudes des pouvoirs publics sur une évidence : les contrôleurs ne se laisseront pas faire.

La sortie de crise

Après des heures de négociation et l'évaluation de la menace que font maintenant peser sans ambiguïté les contrôleurs, le ministre tranche. Vendredi 24 au matin, il décide de reprendre les objectifs du SNCTA à son compte et de les transformer en engagements du Gouvernement. Il adresse au Bureau National du SNCTA le **courrier*** qui sonne le glas des ambitions de la Commission.

Cette victoire revient à tous les contrôleurs que nous avons croisés dans les AG et qui se sont mobilisés au-delà des appartenances syndicales.

Le SNCTA, grâce à la force de ses convictions et à la mobilisation exceptionnelle des contrôleurs, a remporté la bataille contre RP2. Cependant, **ce succès ne doit altérer ni les stratégies ni les actions de nos collègues des autres organisations syndicales qui, comme nous, s'opposent aux dérives de Bruxelles.** Si les choix de mobilisation sont divers, nous savons que nos intérêts convergent. Nos collègues de FO, de la CFDT et de la CGT ont fait le choix d'agir le 30 janvier contre SES2+. Affaiblir ce mouvement, c'est renforcer la Commission, nous souhaitons par conséquent que la journée d'action du 30, conduite par ETF, soit un succès.



MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Le ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le 24 janvier 2014

Scop / D14001727

Messieurs les secrétaires nationaux,

Par lettre du 21 janvier 2014 portant préavis de grève pour la période du 27 au 31 janvier, vous interrogez Monsieur le directeur général de l'Aviation civile sur la position du gouvernement au regard du plan stratégique de la direction des services de la Navigation aérienne, dans la perspective de la prochaine période de régulation du ciel unique européen.

Je me félicite en premier lieu de la convergence d'analyse constatée lors de votre entretien avec mon cabinet le 20 janvier sur les besoins et les orientations nécessaires à la DSNA affichés dans son plan stratégique.

Au niveau européen et dans la continuité des actions déjà entreprises, le Gouvernement s'opposera avec fermeté aux propositions, en l'état, de la Commission européenne pour les objectifs de performance économique globaux 2015-2019, lors du prochain comité ciel unique. Cette action forte et déterminée sera poursuivie et amplifiée par les prises de positions d'autres États membres exprimant des préoccupations similaires.

Le plan stratégique de la DSNA a été établi en application des orientations générales de la DGAC et présenté en décembre 2013 aux représentants des opérateurs aériens comme aux partenaires sociaux. Il est adapté aux enjeux relatifs à la modernisation du service public de la navigation aérienne, à la mise en œuvre du FABEC et à la préparation du déploiement du programme SESAR. Sa déclinaison dans le respect des échéances annoncées permettra aux services de la navigation aérienne française d'être compétitifs et en mesure de répondre aux attentes des opérateurs aériens contributeurs.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions inscrites au plan stratégique représentera un effort significatif d'investissement pour la DGAC dans la période actuelle de redressement national. Pour y parvenir, ainsi que pour réduire l'endettement du Budget annexe, une revalorisation adaptée des redevances de navigation aérienne est nécessaire. Elle sera conduite dans le cadre du plan de performance national qui sera finalisé d'ici fin 2014 pour la période 2015-2019.

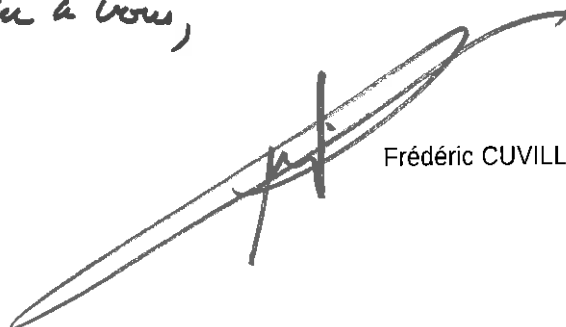
**Bureau National SNCTA
M. Roger ROUSSEAU
M. Nicolas BERTOLISSIO
M. Olivier GIUGE
M. Jérôme LAUTRETTE
1, rue Vincent Auriol
13601 Aix en Provence CEDEX 1**

Compte tenu de ces éléments, nos concitoyens, tout comme les usagers et partenaires du service public français de la navigation aérienne, ne sauraient comprendre que la poursuite par le Gouvernement de l'atteinte des objectifs stratégiques de performance et de modernisation de la DSNA soit affaiblie par des mouvements sociaux alors même que nous partageons ces orientations stratégiques.

En conséquence, j'attire votre attention sur le fait que l'engagement fort que je prends, au nom du Gouvernement, ne peut se concevoir que dans le cadre d'un dialogue social apaisé au sein de la DGAC.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les secrétaires nationaux, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the end, and a small loop at the top.

Frédéric CUVILLIER